

Image not found or type unknown



Dépôt de bilan, maladie professionnelle et indemnités de licenciement

Par **akira592**, le **28/09/2021** à **18:44**

Bonjour, Mon entreprise dépose le bilan et licencie tout le personnel. Je suis reconnu en maladie professionnelle et je travaille encore, je suis toujours en poste, je ne suis pas à l'arrêt. Lors du licenciement, pourrais-je toucher le double des indemnités de licenciement (comme pour un licenciement pour inaptitude à tous postes) ou ne toucherais que je les indemnités une seule fois, non pas en double. Merci. Bien cordialement.